

Vers un imaginaire démocratique radical : réaffirmer les droits à la mobilité et à l'hospitalité

Entretien avec Marie-Claire Caloz-Tschopp réalisé par Pauline Brücker, Daniel Veron et Youri Lou Vertongen

À Nicky Busch, fondatrice de l'association Fortress Europe ?

Ladite « crise des réfugiés » en Europe depuis 2015 n'est-elle pas d'abord une « crise de l'accueil » et plus largement l'expression d'un nouveau rapport aux étrangers qui s'installe au sein des États et de l'Union européenne¹ ?

La « crise des réfugiés » a-t-elle existé en 2015-2016² ? On peut en douter. L'instrumentalisation des statistiques, des contre-vérités, et l'usage électoral du « problème » migratoire montrent *in fine* un fossé entre le monde politique, les médias et la science³. Ce climat nous éloigne des faits. Un pic d'arrivées de quelques mois a plongé l'UE dans des discours alarmistes sur la « crise », alors que l'exode de Syriens ou encore d'Afghans à l'automne 2015 a été démenti par une chute drastique des arrivées entre 2016 et 2018. La décision d'Angela Merkel d'accueillir 1,1 million de réfugiés en 2015 a mis en évidence non tant la « crise des réfugiés » que les attitudes très restrictives des autres États

¹ Marie-Claire Caloz-Tschopp a choisi de répondre aux questions en mettant l'accent sur la construction personnelle et collective d'un processus de recherche, tout en renvoyant les lectrices et lecteurs aux références pour des précisions et résultats. Par ailleurs, les questions évoquées sont à la fois des recherches en cours et des suggestions de recherche pour de jeunes chercheurs (site exil-ciph.com). La bibliographie citée tente de rendre visibles des travaux qui ne sont pas considérés dans la circulation des discours académiques.

² Voir l'analyse critique dans Migreurop, *Atlas des migrations en Europe*, Paris, Armand Colin, 2017.

³ Pourquoi ne pas envisager la création d'une instance indépendante de recherche sur la migration, comme c'est le cas avec le Giec pour le climat ? Poser la question signifie évaluer des politiques de la science dans ce domaine (la place du thème dans les politiques de la science, les budgets alloués, les liens savoirs-décisions, le lien rationalité-passions, les distorsions des savoirs, les conflits).

membres de l'UE, dont la France et de la Suisse⁴, la prégnance des catégories policières dans les politiques d'asile et l'absence d'une politique migratoire prospective au XXI^e siècle.

Quant à « l'accueil », il ne se limite pas aux abris anti-atomiques que l'on peut voir en Suisse, aux tentes sur les trottoirs de Paris, à la « Jungle » de Calais, aux mises aux arrêts administratifs, aux expulsions. C'est un rapport de pouvoir violent banalisé. L'accueil, ce sont les banlieues, le travail au noir, la clandestinité structurelle du marché du travail, les statuts administratifs, le racisme⁵, les camps, l'absence de véritables politiques de la migration, de l'hospitalité, du travail, de la santé, de l'éducation, qui sont autant de traces des passés coloniaux européens et de la concurrence de la place européenne dans le monde, soumise à la redistribution des cartes entre empires et sous-empires. Lors des luttes anticoloniales, des travaux des années 1950-1970 (je pense à Frederick Douglass⁶ ou à Frantz Fanon⁷ par exemple) ont rendu visible ce rapport. Aujourd'hui les *post-colonial studies*⁸, les études sur les diasporas, les luttes féministes ou encore les luttes antiracistes continuent ce travail de vérité et de justice. En France, les projecteurs sont orientés actuellement sur l'accueil et l'intégration. Ces concepts sont diffusés par l'État dans les politiques migratoires, et celles afférant au droit d'asile. Or, dans les faits, l'hospitalité est surtout pratiquée par des individus et des associations « privées » de la société civile. Et ce travail est non seulement méconnu, mais aujourd'hui délégitimé, criminalisé. L'essai de philosophie *L'évidence de l'asile*⁹ montre en quoi et comment l'asile est un trésor confisqué par les États en « droit d'asile = droit de l'État » et remplacé par l'approche humanitaire qui fait disparaître les droits fondamentaux. L'asile est une *arché* comme le « droit d'avoir des droits » de Arendt, qui assure la « généralité de la politique et des droits ». Et il est défendu, en tant que tel, par des mouvements minoritaires. C'est la réappropriation d'un imaginaire

⁴ Pays d'origine et de résidence de Marie-Claire Caloz-Tchopp (Ndir).

⁵ Voir notamment Pietro Basso, *Le racisme européen hier et aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2015.

⁶ Frederick Douglass, *Mémoires d'un esclave américain*, Paris, François Maspero, 1980 (réédition 2004).

⁷ Frantz Fanon, *Œuvres*, 2 vol., Paris, La Découverte 2011 et 2018 ; Alice Cherki, *Frantz Fanon. Portrait*, Paris, Points poche, 2011 ; David Macey, *Frantz Fanon une vie*, Paris, La Découverte, 2011.

⁸ Voir par exemple Ranabir Samaddar, *A Post-Colonial Enquiry into Europe's Debt and Migration Crisis*, New York, Springer, 2016, p. 87-113, ou Achille Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala 2000.

⁹ M.-C. Caloz-Tschopp, *L'évidence de l'asile. Essai de philosophie dys-topique du mouvement*, Paris, L'Harmattan, 2016.

démocratique radical. Les réflexions renvoient à des problèmes théoriques, pratiques, de politiques intérieure et internationale. Pour aiguïser notre esprit critique, évoquons deux problèmes philosophiques constatés dans la recherche et les actions civiques.

Le premier concerne le présentisme et la philosophie de l'histoire. L'usage du mot « crise » contient en effet le risque du présentisme méthodologique qui transpire des médias¹⁰. Le présentisme risque d'occulter le fait que l'histoire, les structures des politiques de migration, d'asile en Europe sont la suite des politiques coloniales et impériales. On peut le constater dans les concepts d'État utilisés (assimilation, intégration) ou encore dans les arguments officiels de déni (nous ne sommes pas un pays d'immigration), une philosophie « utilitariste » (migration « choisie », clandestinité structurelle) de la migration de travail¹¹. La condition *é-migrée* et *im-migrée* – distinction du sociologue Abdelmalek Sayad – est définie par le poids du « national », du « provisoire »¹², de l'« infra-droit »¹³. On voit la migration dans un seul sens, d'où l'idée d'envahissement. Les lois sur l'immigration sont le parent pauvre de la politique migratoire européenne, alors que la condition migrante est aux prises avec la globalisation. Elle est aussi marquée par le démantèlement général du droit du travail, et l'absence d'une politique de citoyenneté où les étrangers seraient des *sujets de droit* reconnus, jouissant de la protection, de la généralité des droits. Les données *quantitatives*, associées au règne des statistiques et des algorithmes, sont liées à l'économie et réduites à ses coûts à court terme. Elles rythment la circulation des discours au détriment de la *qualité* à long terme : préserver la vie humaine et la nature par une stratégie politique globale. L'État « compte », « classe » « norme » les parcours et les statuts administratifs de millions d'individus en mettant leur vie en danger à court terme et celle de l'ensemble des

¹⁰ Cela contient à notre sens un double risque : d'une part, la difficulté d'aborder des questions qui n'ont pas de solution pré-établie, d'autre part, l'oubli de faits historiques « d'exterminisme et de violence extrême » (Bertrand Ogilvie, *L'homme jetable. Essai sur l'exterminisme et la violence extrême*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012), qui induit une philosophie de l'histoire renouvelée, intégrant la modernité (XVIII^e-XIX^e siècle), les tragédies du XX^e siècle (Walter Benjamin, Hannah Arendt, l'École de Francfort), ce qui implique d'articuler la dialectique entre psychisme, institutions et savoirs. Voir notamment Janine Puget, *Violence d'État et psychanalyse*, Paris, Dunod, 1989). Il faut déplacer notre regard sur l'économie, la guerre, l'histoire. Voir également Étienne Balibar, *Violence et civilité*, Paris, Éditions Galilée, 2010.

¹¹ Claire Rodier, *Xénophobie business. À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris, La Découverte, 2012.

¹² Abdelmalek Sayad, « Qu'est-ce qu'un immigré ? », dans A. Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 2006 (rééd. 2014).

¹³ Danièle Lochak, *Étrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985.

populations de la planète à moyen terme. En clair, l'État classe les migrants comme des non/sous-sujets. La « crise » de l'« accueil des réfugiés » dans l'UE est à mettre en lien avec certaines guerres (Afghanistan, Irak, Syrie, Yémen, entre autres), mais aussi avec le blocage des frontières, la non-répartition des réfugiés entre États membres qui a créé d'énormes disparités dans l'« accueil », tout en renforçant les apories des dispositifs Dublin, *hotspots*, « pays sûrs », accompagnés de manipulations des faits, des peurs¹⁴ et des passions. Cela cache ce que l'on pourrait appeler un apartheid antagonique¹⁵ « sécuritaire », et réduit à la fois la richesse et la complexité du mouvement migratoire, ainsi que les liens économiques, politiques, militaires, culturels avec les pays d'origine. Les rapports entre l'UE (7 % de la population mondiale), le reste du monde et, par exemple, le continent africain avec 2 milliards d'habitants en 2050 crèvent pourtant les yeux.

Le second problème inhérent au concept de « crise migratoire » a trait à l'idéologie de la place de l'Autre dans les sociétés européennes. C'est une question complexe, multiple, qui ne se limite d'ailleurs pas aux étrangers. La vision militaro-policière et le racisme dans les politiques migratoires aux mains des polices nationales et européennes influent sur le traitement d'autres populations. Au niveau économique, ils s'additionnent à la surexploitation du travail, aux pillages des ressources dans les pays d'origine, à la transformation du rapport capital-travail, avec une partie des travailleurs éjectés d'un marché dérégulé et clandestin. Au niveau politique et militaire, depuis le 11 septembre 2001, les guerres en Afghanistan, en Syrie, en Érythrée, au Mali et ailleurs, ainsi que les mesures sécuritaires de lutte contre le « terrorisme » de l'UE influent sur la transformation des États dits « de droit ». Mesures après mesures, les atteintes aux libertés publiques touchent l'ensemble des populations. Le glissement vers le tout sécuritaire ébranle le cadre de la démocratie, ce que montre, par exemple, la perméabilité ambiguë entre la sécurité intérieure

¹⁴ Jean-Philippe Foegle, Elsa Bourdier, « Entretien avec Madame Claire Rodier, directrice du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s) et co-fondatrice du réseau euro-africain Migreurop », *Revue des droits de l'homme* 8, 2015.

¹⁵ Brièvement, nous faisons ici référence à des exemples historiques institutionnels (comme le régime nazi et le régime d'apartheid en Afrique du Sud) constitués par des rapports de stricte séparation hiérarchique et d'expulsion (voire d'extermination) de groupes du cadre et des droits d'appartenance politique. Je m'explique plus longuement sur ce terme dans M.-C. Caloz-Tschopp, *L'évidence de l'asile. Essai de philosophie dys-topique du mouvement*, *op. cit.* Ce mot, comme d'autres, fait partie d'une pratique philosophique de « création de concepts », qui est une réappropriation du pouvoir de pensée créatrice.

des États et leurs politiques militaires (sub)impériales. Dans les politiques migratoires européennes (notamment), le schème *prédateurs*¹⁶-*policiers-militaires* domine avec l'absence d'une politique de *sécurité* et de *partenariat* égalitaire entre pays. Ce rapport de domination, qui vient de la colonisation et de l'impérialisme, a continué avec la libre-circulation globalisée des biens, des capitaux et des populations dans les dispositifs du « laboratoire » Schengen, et ce bien avant l'état d'urgence actuellement en place en France ou en Belgique. Le modèle sécuritaire pèse ainsi sur les institutions, les structures, les imaginaires, les catégories de pensée, la connaissance et les logiques d'action (dont la recherche). Comme le rappelle le philosophe André Tosel¹⁷, nous ne pouvons échapper à une historicité de la politique, des faits que nous vivons, que nous ne voyons pas ou qui nous apparaissent fragmentés, inaccessibles.

La « crise » actuelle n'est autre que la « crise » de la modernité capitaliste décrite par Marx, amplifiée par le capitalisme financier, qui est un capitalisme d'empires en reconfiguration. Elle ne se limite pas à l'Europe, elle est globalisée. Il y a eu d'autres « crises » avec d'autres pillages ou chasses à l'homme¹⁸, d'autres manières de « faire mourir et de laisser vivre » (Michel Foucault), non seulement d'*exclure* du social mais d'*expulser du commun* (Hannah Arendt¹⁹, Saskia Sassen²⁰). Lors des révolutions libérales, les invisibles de la politique rêvaient des *Lumières* et en étaient exclus (esclaves, femmes, pauvres). Puis un autre spectre a hanté l'Europe : le communisme²¹. Au tournant de l'impérialisme guerrier (XIX^e-XX^e siècle) se nourrissant du colonialisme, une dialectique tragique s'est mise en place où les bourgeoisies et les classes ouvrières se sont affrontées à la vie à la mort dans une période de guerre, de révolutions et de contre-révolutions. Le capitalisme ne s'est pas effondré. L'exploitation et la violence se sont étendues. Les emprisonnements, les camps, les

¹⁶ Ce terme fait référence à de nombreux travaux sur le pillage dans l'histoire de longue durée et sur la modernité coloniale et impérialiste.

¹⁷ André Tosel, *Un monde en abîme. Essai sur la mondialisation capitaliste*, Paris, Kimé, 2008 ; et *Scénarios de la mondialisation culturelle*, Paris, Kimé, 2011.

¹⁸ Grégoire Chamayou, *Les chasses à l'homme*, Paris, La Fabrique, 2010 ; et *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2014.

¹⁹ C'est l'un des fils rouges de l'œuvre de Arendt, mais on peut citer en particulier Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Point Poche, 1972, 3 vol.

²⁰ Saskia Sassen, *Inmigrantes y ciudadanos*, Madrid, Siglo XXI, 2017 (2^e édition).

²¹ Ce mot se trouve dans *Le manifeste du parti communiste* de Engels et Marx.

génocides (par exemple en Namibie)²², les structures sécuritaires, le racisme ont été inventés, et mis en œuvre d'abord dans les colonies. Puis, la violence brutale pratiquée dans les colonies est revenue en boomerang²³ au cœur des empires coloniaux et s'est étendue à la planète. Au début du XX^e siècle, trois empires se sont effondrés (Russie, Turquie, Austro-Hongrie). Les États-nations ont pris le relais. Avec la globalisation, le salariat arraché à la terre s'est lui aussi transformé dans cette ère post-fordienne. La figure de l'étranger a changé avec le passage de l'immigration de peuplement à l'immigration de travail. Le capitalisme actuel a toujours besoin de main-d'œuvre de plus en plus mobile et précaire qu'elle soit migrante ou non. L'essentiel est qu'elle soit corvéable à merci, sans règles, ce que démontre la transformation du marché du travail globalisé. Dans ce cadre, les politiques de « migration choisie » s'articulent avec les migrations forcées : guerres²⁴, misères, réfugiés climatiques qui mettent en crise un droit d'asile²⁵ inspiré des Lumières²⁶.

On constate une poussée toujours plus forte et inquiétante des extrêmes droites en Europe. Comment interpréter ce phénomène et en quoi les stratagèmes xénophobes influent-ils justement sur la possibilité de penser une « cause des migrants » ?

Parler de xénophobie ou de « populismes » supposerait un débat, qu'il serait trop long de tenir ici, sur des recherches théoriques afin de cerner la complexité du sujet. Prenons les

²² Ce cas est présenté en détail dans les Actes du colloque « Desexil - *L'émancipation en actes* », publiés en trois volumes chez L'Harmattan en 2019 : Marie-Claire Caloz-Tschopp, Valeria Wagner, Marion Brepohl, Graziela De Coulon, Ilaria Possenti, Teresa Veloso Bermedo, *Exil/Desexil. Histoire et globalisation ; Vivre l'exil. Explorer des pratiques de desexil de l'exil ; Vers le desexil. Démarches, questions, savoirs*.

²³ M.-C. Caloz-Tschopp, « Rosa Luxemburg : la découverte de l'effet boomerang de l'impérialisme et la liberté », dans Marie-Claire Caloz-Tschopp, Romain Felli, Antoine Chollet, *Rosa Luxemburg, Antonio Gramsci actuels*, Paris, Éditions Kimé, 2018.

²⁴ Après les « guerres mondiales », la guerre a été externalisée de l'UE. Voir M.-C. Caloz-Tschopp, « La migration laboratoire des transformations du pouvoir et de la guerre. Nouveaux Défis pour la connaissance et la citoyenneté », dans Mehdi Lahlou, Mounir Zouiten, *Migration, droits de l'homme et développement*, Université ouverte du Maroc (UOM), Université de Rabat, 2010.

²⁵ Ce que nous avons pu observer en étudiant les diasporas et le *brain drain* (concurrence dans l'appropriation des cerveaux). M.-C. Caloz-Tschopp, « Scientific Diasporas, Migration and Development. A Perspective from Philosophy and Political Theory », dans Gabriela Tejada Guerrero, Jean-Claude Bolay (eds), *Scientific Diasporas as Development Partners. Skilled Migrants from Colombia, India and South Africa in Switzerland: Empirical Evidence and Policy Responses*, Berne, Peter Lang, 2010, p. 3-21.

²⁶ A. Tosel, *Kant révolutionnaire. Droit et politique*, Paris, PUF, 1988.

choses par un autre bout. Nous avons devant les yeux une carte du monde où la Russie et la Chine défendent l'autocratie politique ; où le Brexit révèle des déplacements dans l'UE en encourageant des courants anti-immigration, anti-globalisation et anti-Union Européenne ; où Trump foule aux pieds la démocratie libérale. La Suisse, quant à elle, participe à la division des tâches dans la globalisation : elle pratique une démondialisation de l'intérieur, tout en étant en lien avec les multinationales du commerce mondial, les régimes autoritaires²⁷ et... les droites et extrêmes droites européennes (Pays-Bas, Italie, pays de l'Est). Le débat avec la droite dure et l'extrême droite fait partie du débat historique et quasi quotidien en Suisse.

Pourquoi les étrangers sont-ils des monnaies d'échange (accord UE/Turquie), des trophées électoraux, *survisibilisés* et criminalisés tout en étant *invisibles* au niveau de leur présence matérielle, de leurs apports aux sociétés dites d'accueil, de leur place politique et de leurs droits ? Que cache leur présence/absence paradoxale ? Plutôt que de parler d'« appel d'air » pour légitimer une politique qui se limite à la « dissuasion » et aux expulsions, arrêtons-nous au rapport politique concret sur le terrain de la migration.

Le fait que les politiciens centrent leurs discours sur la haine, comme l'a fait historiquement le nazisme²⁸, indique que l'enjeu réel est ailleurs. En ciblant un ennemi hors sol, fantasmatique, ces discours aveuglent. Dans quelle mesure les mouvements sociaux, les travailleurs intellectuels, les politiques sont-ils attirés par le pot de miel des partis comme l'UDC en Suisse et se laissent entraîner sur le terrain des manipulations de passions tristes (haine, envie, désir de meurtre) par besoin de reconnaissance, de finances ou de pouvoir ? Ou alors ont-ils la force de résister, de se déplacer pour repenser leur stratégie et leur tactique de manière offensive, en revenant au centre de l'enjeu économique, politique du débat : les *rapports de classe/sexe/race* ? Depuis cet angle, il est possible d'identifier un problème philosophique et stratégique que rencontrent les mouvements sociaux de (soutien aux) réfugiés.

²⁷ Elle a une certaine expérience en la matière : liens d'affaires étroits avec le nazisme, l'apartheid d'Afrique du Sud.

²⁸ Sur la naissance dans le droit international des notions de « crime contre l'humanité » et de « génocide », voir Philippe Sands, *Retour à Lemberg*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 227. Voir aussi, Annette Becker, *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*, Paris, Fayard, 2018.

À ce niveau, le problème principal est alors de construire la connaissance du réel par les mouvements sociaux de migrants. Or, pour avoir une vision globale, ceux-ci sont mis au défi de dépasser les frontières établies, les concepts et les habitus entre des mouvements qui travaillent sur les droits des migrants, des pauvres, sur le pillage des ressources, la destruction de la nature. Ils doivent ainsi reconstruire une *vision globale* et des *alliances*. Les associations de défense de réfugiés au Maroc, les luttes dans les *hotspots* ou les prisons, les réseaux euro-africains de Migreurop, le dynamisme des diasporas sont autant de faits à mettre en lien et qui indiquent les nouveaux chemins d'une lucidité avisée. Cette réorientation constituante, qui n'accepte plus les constitutions existantes des États, fait partie d'une démocratie d'insurrection des sociétés. Une connaissance sociale peut-elle être construite aujourd'hui sur les enjeux globaux ou sommes-nous condamnés au fractionnement du réel, avec l'argument que tout est trop complexe ? Historiquement, comment la connaissance a-t-elle été aveuglée, fractionnée, avec une division du travail des mouvements sociaux, si ce n'est en ciblant systématiquement les étrangers²⁹ ? À qui profite un tel recul ?

Rien n'est gagné quand la passion déborde la raison. Pour dépasser les « populismes », l'imagination politique est appelée à se déplacer dans l'ombre des problèmes d'inégalité matérielle et d'expulsion des populations précarisées dans un exil où les réfugiés sont nombreux mais minoritaires. Il y a la « cause des migrants », il y a aussi la « cause des expulsés » de la globalisation. Ces causes sont communes. Penser de manière transversale migrations et luttes sociales est presque une tautologie, tant les enjeux des luttes sociales fragmentées traversent l'ensemble des sociétés. Les travailleurs, les syndicats savent combien le travail au noir, clandestin, « détaché », l'infra-droit, nuisent à la solidarité entre travailleurs. J'ai pu mesurer la difficulté du Bureau international du travail (BIT) et de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour instaurer la Convention de protection des migrants et de leurs familles³⁰, alors que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prend de plus en plus la place et les ressources du Haut-Commissariat aux Réfugiés

²⁹ Les fictions décrivent parfois ce que les discours communs et « scientifiques » peinent à constater. Voir par exemple, Omar El Akkad, *American War*, Paris, Flammarion, 2017.

³⁰ M.-C. Caloz-Tschopp, *Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : refonder la politique et les droits*, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, site HCDH, ONU Genève, 2008 (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmwr/roundtable.htm>).

des Nations unies (HCR). Comment, dès lors, articuler une lutte pour l'effectivité d'une telle convention et d'autres luttes, en ne consentant pas à la destruction de l'ONU mais en participant au travail critique sur cette institution ?

De ce point de vue, quelles sont les pistes à creuser, sur le plan philosophique et politique, pour déjouer les difficultés que rencontrent les sociétés civiles et plus particulièrement les mouvements sociaux dans la défense des réfugiés, de l'asile ou des migrants ? Quels seraient ces « nouveaux chemins de la lucidité » ?

Les problèmes pour l'ensemble des acteurs de la « cause des migrants » sont complexes. Depuis la philosophie, j'en signale quatre qui peuvent intéresser les mouvements sociaux. Partons de quelques questions. Pour penser un instant comme Arendt³¹ au moment de la guerre du Vietnam, où sont les mensonges et où est la vérité politique de la globalisation que nous refusons de voir ? Depuis la réflexion philosophique, que peut-on dire sur l'aveuglement de l'apartheid antagonique, ses risques et surtout sur les alternatives ? Les mobilisations d'exilés occupent une place significative dans les luttes et l'élaboration théorique. Comme au moment de l'esclavage, des luttes anticoloniales et anti-impérialistes, pourquoi ne les voit-on pas ? Aujourd'hui, après que l'UE et les polices européennes ont financé des travaux sur les parcours des exilés en fuite, des recherches sont actuellement financées pour étudier les caractéristiques des membres des mouvements sociaux. Dans quels buts ? Nos catégories, nos schèmes pour imaginer, penser le pouvoir, la résistance, l'action, nous rendent aveugles aux ambiguïtés, à la création politique de l'émancipation des exilés du capitalisme de la globalisation (pas seulement des migrants). Quelles visions avons-nous héritées de la résistance, de la révolution, de l'action politique et de la démocratie ? Ou pour le dire en d'autres termes : où sont concrètement les rapports de « classe », de « sexe », de « race » dans l'imaginaire et les pratiques démocratiques ? En puisant dans quelle histoire les polices, maîtres d'œuvre des politiques migratoires et du droit d'asile, mettent-elles en œuvre un modèle d'apartheid antagoniste encastré dans une logique du pire aux frontières européennes ? Ces acteurs de la domination apportent-ils la

³¹ H. Arendt, « Du mensonge en politique », dans H. Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Agora, 1972 (1969), p. 7-53.

sécurité, ou bien se contentent-ils de mensonges politiques pour dissimuler les dangers, en touchant des limites de « civilisation » ?

Le premier enjeu a trait à l'hospitalité comme pilier politique d'intérêt général. L'hospitalité n'a pas été inventée par les États, elle leur est antérieure. Elle provient de la profondeur de l'histoire des civilisations, des individus et des mouvements de solidarité, même si Kant souligne que l'hospitalité est à la base du droit international, dans le cadre d'un système d'États et que les droits de l'homme s'en réclament. C'est une richesse d'*intérêt général*. Un paradoxe devrait nous interroger : l'État s'est approprié l'hospitalité et pourtant celle-ci ne figure dans aucune constitution, ni dans la Convention européenne des droits de l'homme.

Si les mouvements de migrants, d'asile, d'hospitalité prennent de l'importance tout en étant numériquement faibles, c'est que l'hospitalité est une *boussole de civilisation*, un indicateur de limites à ne pas ébranler sous peine de fragiliser la coexistence dans toute société. La tradition de l'hospitalité, et la tension hospitalité/hostilité décrite par Émile Benveniste³², sont bien antérieures à l'émergence des droits de l'homme, elles existent dans toutes les traditions. Elles ont un statut d'universalité pour la politique. La spécificité de tels mouvements peut expliquer leur persistance dans l'histoire et l'hétérogénéité de leurs membres. Le socle politique de l'hospitalité est donc *transversal* à tous les mouvements sociaux, mais souvent illisible et cela d'autant plus que les partis « populistes » se gardent bien d'en parler. La remise en cause de ce pilier de civilisation – comme celui de l'*Habeas corpus* – et les attaques des droits de l'homme nous renvoient à une *political line*. Leur fragilisation sont des avertissements majeurs qui appellent à ce que ce fait *politique* soit *inscrit* dans les constitutions, *défendu* et *préservé*, en incluant l'exigence de transmission par des politiques de la mémoire dans l'élaboration du nouveau paradigme politique et de connaissance. L'hospitalité est une des colonnes vertébrales des luttes. Cela ne signifie pas qu'elle soit une caractéristique d'exceptionnalité amenant des mouvements à s'isoler et ne pas collaborer avec les autres luttes. La question est d'*articuler* l'hospitalité, à la liberté de mouvement et à la justice pour tous.

Le deuxième enjeu concerne le paradoxe du rapport souveraineté/État dans les luttes migratoires. Ce rapport a un fondement historique et théorique. Il a pris forme dans la

³² Émile Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 2 vol., 1969.

modernité occidentale, et s'est étendu à toute la planète. Il pèse sur la manière d'envisager la philosophie de la domination, de l'action, les théories de la désobéissance civile/civique et aussi sur la manière dont on voit les migrants et dont se conçoivent le travail des mouvements sociaux et la recherche. Dans la globalisation, ce rapport se déplace avec la transformation de l'État défini historiquement par la philosophie politique du pouvoir absolu basé sur la crainte de la mort par ses semblables (Hobbes). Or jusqu'où l'État s'approprie-t-il le concept et la pratique de la souveraineté liée à la liberté des individus et des « peuples » ? La question concerne la puissance et les limites de la liberté dans l'exercice démocratique dans un contexte de violence, d'autonomie et d'hétéronomie, d'engagement des individus, des peuples d'un côté, et de débats sur le consentement, l'obéissance, la soumission, de l'autre. Le paradoxe renvoie à l'histoire des formes du « cadre » politique (État, conseils, villes) et aux rapports entre individus, société civile, mouvements sociaux et État. L'histoire de l'asile montre que la tradition d'hospitalité a une histoire avec ses apprentissages, ses contradictions, ses ambivalences, ses ambiguïtés et ses conflits. Et ce même si elle est ignorée, condamnée au bricolage (pensons à ceux qui hébergent des exilés chez eux au jour le jour), ou alors délégitimée et même pénalisée comme à la Roya, la vallée de la Clarée près de Briançon (France), en Suisse, en Italie, en Belgique et ailleurs ; qu'elle est souterraine dans la mémoire collective. Que savons-nous des luttes passées à ce sujet ? Depuis la modernité, le paradoxe souveraineté/État nous renvoie à la conformation du cadre politique. Il induit ce que A. Tosel appelle « la passivité induite par le capitalisme »³³, et que j'appelle le « déterminisme » présent dans la recherche conduisant à une lecture non critique des textes (par exemple sur l'État, le pouvoir, la souveraineté, l'obéissance, la désobéissance civile), à l'autocensure, la soumission³⁴, la réduction du concept de pouvoir à la domination, ce qui induit une assimilation entre *force* de dominer et *puissance* d'agir (Hannah Arendt, Simone Weil). Depuis cette perspective l'unique question est alors, pour le dire vite, celle de la prise du pouvoir et de son contrôle.

³³ A. Tosel, « Qu'est-ce qui m'a attiré vers Gramsci ? », dans M.-C. Caloz-Tschopp, R. Felli, A. Chollet, *Rosa Luxemburg, Antonio Gramsci actuels*, *op. cit.*

³⁴ J'ai abordé cette question en plusieurs endroits de mes travaux, en relisant notamment Rosa Luxemburg. Voir M.-C. Caloz-Tschopp, « Rosa Luxemburg : la découverte de l'effet boomerang de l'impérialisme et la liberté », cité.

La distinction entre *asile* et *droit d'asile* permet d'observer le glissement de la notion d'hospitalité vers celle de « droit d'asile » telle que définie par l'État, qui efface l'hospitalité d'en bas avec le monopole de son contrôle policier, voire militaire par la violence d'institutions para-étatiques (Frontex, OIM). Après avoir été un acquis fragile de la seconde guerre mondiale, la politique d'asile a été démantelée. Elle est depuis dominée par les polices européennes qui confinent la souveraineté dans une violence d'État sécuritaire au mépris du droit et des droits de l'homme.

Le paradoxe concerne aussi le conflit entre la professionnalisation du militantisme et les citoyens ordinaires. À ce sujet, les travaux sur l'histoire des conseils³⁵ et ceux de *Socialisme ou Barbarie* sur la bureaucratie, ainsi que ceux de Castoriadis sur la démocratie et la politique sont des références très éclairantes. Depuis 1968, la professionnalisation des ONG, entre autres, qui répond en partie à la démocratisation des études et à la précarisation de la classe moyenne, transforme en profondeur le travail militant et en particulier celui des femmes et des citoyens ordinaires. La question est importante à un moment où il n'y a plus de travail pour tous et où a lieu le débat sur le temps de travail (les récentes grèves pour les 28 heures en Allemagne, par exemple) et le revenu universel, dans les pays riches du moins. La troisième dimension concerne la dualité déterminisme/indétermination. Les mouvements révolutionnaires, antiracistes et/ou féministes ont montré cette dialectique du mouvement *révolution/contre-révolution* dans les luttes, accentué par la répression, les aléas de la conjoncture historique, la finitude et la puissance humaine, ce qui peut être aussi observé dans les luttes de la migration. Mouvement de balancier qui parfois se grippe et où l'héroïsme côtoie les retraits. C'est comme si chaque acquis dans les luttes, les droits, contenait son mouvement de reflux, de régression, de perte... Alors dans la dialectique avérée et (pourtant) imprévisible de l'histoire, que faire des contrecoups dans les mouvements sociaux ? Cela renvoie au débat philosophique sur *déterminisme-indétermination* dans l'histoire et les luttes, qui appelle à l'évaluation réaliste des *possibles impossibles*. Gramsci mettait en garde : « La crise consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés »³⁶. Dès lors, comment échapper au morbide sans

³⁵ A. Tosei, « Qu'est-ce qui m'a attiré vers Gramsci ? », cité.

³⁶ Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1983, cahier 33§34, p. 283.

céder au déterminisme pour sauvegarder l'indétermination dans les luttes ? Comment *tenir* les contradictions, lutter dans la durée sans s'épuiser ? Une position qui se construit dans la dialectique déterminisme/indétermination suppose de savoir que le volontarisme est une maladie infantile des luttes et qu'une position d'étonnement, de curiosité radicale, un imaginaire ouvert au mouvement nourrissent l'invention de stratégies, de ruses intégrant le devenir. Cela implique un lien entre pensée et action, tout comme cela implique l'intégration des déplacements dans le temps, l'espace, l'invention de nouvelles formes d'action, un travail sur ce qui résiste et sur l'impuissance. Par exemple, en trente ans, j'ai pu observer en Suisse la présence de plusieurs refuges, le passage d'une conception de refuge entendu comme lieu de résistance citoyenne contre les expulsions, inscrit dans un temps *limité* et un espace *territorialisé* (une église, un temple) à un refuge en *mouvement dans divers lieux et aussi dans l'invention de stratégies de déplacement dans l'action* avec des mouvements d'avancée et de recul. Peut-être que, vu depuis d'autres luttes souterraines – par exemple les mouvements des exilés aux frontières ou pour la régularisation des sans-papiers –, cela pourrait permettre une lecture positive d'un échec apparent, un tissage différent de l'identité des acquis et des pistes des mouvements sociaux pour une démocratie constituante.

La quatrième et dernière dimension concerne la question féministe et l'intersectionnalité. En parlant d'acteurs dans les mouvements sociaux, nous parlons des femmes, des migrantes qui sont des spectres aux frontières. Je me demande souvent si les femmes migrantes³⁷ et les migrants en général ne seraient pas le prolétariat qui aurait intéressé Marx³⁸ aujourd'hui. Les migrants dans toutes leurs diversités sont le spectre d'une grande transformation économique, politique, et écologique de la planète qui s'est mise en place après le capitalisme industriel et se poursuit avec les travaux, les luttes de classe/sexe/race. Le phénomène de la migration est un terrain d'observation privilégié des transformations en cours, mais il n'est pas le lieu central du capitalisme. On peut postuler que la place démesurée des réfugiés dans les médias n'est pas due uniquement à l'urgence tragique, à la

³⁷ Marie-Claire, Caloz-Tschopp, « Clandestinité des femmes migrantes. Apartheid de sexe. Violence, globalisation », Actes du colloque de l'Université libre de Bruxelles, 18-19 novembre 2005, *Vivre en clandestinité, vivre clandestines, agir féministes, Revue Études*, 3, 2006, sous la direction du COLFEN, Université des Femmes, Bruxelles (info@universitedesfemmes.be).

³⁸ Jean Batou, « Big Bang des marchés et migrations : une perspective historique longue, 18^e-21^e siècles », dans Marie-Claire Caloz-Tschopp, Pierre Dasen, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 581-611.

mort extrême mise en scène, mais qu'elle cache les contradictions, les enjeux politiques majeurs dans la transformation des rapports de classe/sexe/race pour l'ensemble des populations³⁹.

Les femmes sont le spectre sexué qui rappelle des questions, des luttes sur les *rappports sociaux de sexe* historiques et actuels. Les féministes matérialistes avec qui nous avons travaillé (Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet)⁴⁰ nous l'ont appris. Les réfugiés, et en particulier les femmes réfugiées, par leur place dans les rapports de classe/sexe/race, sont une figure de proue dans l'émergence de nouveaux sujets politiques. Par leur place manquante, leurs conditions corporelles, matérielles d'existence, leur affrontement constant à la mort, elles/ils détemporalisent, déterritorialisent les luttes de citoyenneté où s'inventent de nouveaux rythmes, espaces, formes d'organisation et alliances. Dans les mouvements sociaux, il faudrait analyser depuis les rapports sociaux de sexe pourquoi les femmes sont majoritaires et confinées à des actions de *care* (soins), transformant ainsi l'hospitalité en une valeur humanitaire et non en un droit politique ? Comment lire, dégager les *transversalités des droits et de la politique* dans le corps, la présence et les histoires des femmes ? Comment faire pour que, à partir de la spécificité des rapports sociaux de sexe, ce fait soit un élément central de description de ce qu'il y a de *transversal* dans les rapports de classe/sexe/race avec les contradictions qui apparaissent dans la cohabitation des luttes ?

Sur les chemins, elles/ils ne sont pas l'avant-garde du prolétariat. Ce sont des héros ordinaires des combats pour la démocratisation. En ce sens, il est vital que les mouvements sociaux ne reproduisent pas l'apartheid antagonique en séparant réfugiés et population locale dans les luttes. Ces luttes qui mélangent les populations sont des foyers d'expérimentation et de connaissances, des fragments de luttes qui se rejoignent alors qu'au premier abord tout les sépare. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre un travailleur de la construction, une

³⁹ En Suisse, les réfugiés représentent 3 % de la population étrangère et les autres étrangers autour de 20 %. À Genève, les « pauvres » (femmes seules avec enfants, personnes âgées, jeunes, assistés), représentent 20 % de la population globale.

⁴⁰ Dans le cadre du Programme du CIPh, lors de l'étape du Chili, j'ai traduit et édité avec une collègue sociologue chilienne, réfugiée, des textes importants à ce sujet. Marie-Claire Caloz-Tschopp, Teresa Veloso Bermedo (dir.), *Tres feministas materialistas. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Exilio, Apropiacion, Violencia*, vol. I, *Racismo/Sexismo, Esencializacion/naturalizacion, Consentimiento*, vol. II, Concepcion, Chili, ed. Escarapate, 2012, Paris, L'Harmattan, 2013.

étudiante subissant la sélection scolaire, un jeune chercheur précarisé, un journaliste licencié, une professeure confrontée aux réformes éducatives, un employé de service public, une mère de famille, les montagnards, guides de haute montagne, gardiens de refuges, éleveurs, et une africaine de RDC, un Érythréen ayant traversé le désert et la Méditerranée en affrontant les pires dangers ? Comment se vivent les rapports de classe/sexe/genre à partir d'histoires très diverses, concrètes ? Depuis un tel point de vue, la question de la position des chercheurs, la complexité des interactions entre chercheurs, migrants, réfugiés, exilés, membres des mouvements sociaux, institutions et États, se déplacent aussi.

On rejoint ici la problématique de l'intersectionnalité. Elle permet de penser la façon dont plusieurs motifs de discrimination peuvent être à l'œuvre simultanément et placer l'individu à l'intersection de plusieurs frontières, positions, qualités de dominé au sein des rapports sociaux. Ces caractéristiques ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Prendre en compte ce fait signifie déplacer les curseurs, identifier, travailler les conflits, ne pas se contenter de parler de convergence pour noyer le poisson. La prise en compte *transversale* des rapports de classe/sexe/race dans la pratique des chercheurs devient une question d'articulation d'ordre épistémologique et méthodologique impliquant un déplacement critique majeur : *depuis les spécificités, construire dans sa pratique ce qui est de l'ordre du spécifique et du général*. Le « droit d'avoir des droits » de Arendt ne dit pas autre chose. Articuler des luttes diverses suppose de travailler sur l'*intersectionnalité* (concept important pour définir les rapports de pouvoir où certains groupes sont invisibilisés, l'organisation dans le mouvement féministe et d'autres mouvements dans certaines circonstances) sans perdre de vue la *transversalité générale* touchant l'ensemble des acteurs, des groupes soumis à l'apartheid antagonique globalisé. Tout le monde est dans le même bateau.

En ce début de XXI^e siècle, ce fait de réalité a des implications théoriques et politiques. Il implique de repenser la question de l'« organisation du pouvoir » avec une relecture critique des conflits entre partis et mouvement, du concept d'hégémonie (Gramsci) et aussi en refusant de se cantonner dans une posture mélancolique de la gauche⁴¹ marquée par les échecs du XX^e siècle, en intégrant une évaluation et une intégration des critiques faites aux

⁴¹ Enzo Traverso, *Mélancolie de gauche. La force d'une tradition cachée (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2016.

partis et syndicats par les acteurs des luttes des migrants, des luttes *décoloniales* et des luttes féministes.

Vous avez, avec d'autres, porté l'idée de changement de paradigme pour les politiques migratoires, ce qui vous a amenée à interroger les limites du paradigme des « droits de l'homme » en l'état aujourd'hui. Que faut-il comprendre ?

Faisons un pas de plus sur le rapport entre la transversalité et les droits fondamentaux. Entre 2002 et 2006, j'ai co-organisé avec le BIT une recherche interdisciplinaire à l'Université de Genève sur « Droits de l'homme et migrations ». Nous tentions de comprendre ce que révélaient les droits de l'homme en matière de politiques migratoires. Nous en sommes arrivés à formuler des propositions concrètes et à proposer un changement de paradigme⁴².

Mentionnons trois propositions présentées : depuis les sciences politiques, proposition d'une « Constitution postcoloniale pour l'UE »⁴³ ; du côté des responsables du BIT, renforcement des droits des migrants dans la globalisation⁴⁴ ; depuis le droit international, proposition d'une Cour mondiale des droits de l'homme, par Monique Chemillier-Gendreau qui a été reprise dans le Tribunal des migrants de Paris ; elle est étudiée actuellement par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU⁴⁵. Dans cette recherche, nous avons expérimenté des limites de l'approche « droit-de-l'homme », ce qui nous a amenés à proposer en synthèse un *changement de paradigme*. En voici quelques constats.

Depuis le tournant des années 1980, le décalage entre les pratiques sécuritaires en matière d'étrangers – dont le vocabulaire rappelle celui utilisé autour des événements de septembre 2001⁴⁶ – et la tradition philosophique d'hospitalité et du droit international en France, des

⁴² M.-C. Caloz-Tschopp, P. Dasen, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, *op. cit.*

⁴³ Sandro Mezzadra, « Citizen and Subject. A Postcolonial Constitution for the European Union », dans *ibid.* p. 533-551.

⁴⁴ Patrick Taran, « Clashing Words : Imperative for a Right-Based Approach to Labour Migration in the Age of Globalisation », dans *ibid.*, p. 403-435.

⁴⁵ Sophie Grosbon, « Entretien avec Olivier de Frouville, professeur de droit international public à l'Université Panthéon-Assas, membre du Comité des droits de l'homme des Nations unies », *La Revue des droits de l'homme*, 11, 2017.

⁴⁶ Jacques Derrida, Jürgen Habermas, *Le « concept » du 11 septembre. Dialogues à New York (octobre-décembre 2001) avec Giovanna Borradori*, Paris, Éditions Galilée, 2004.

droits de l'homme au sein des États de l'UE, est un signal d'alarme. Au moment où est débattu l'état d'urgence en France, ce rappel est utile.

En philosophie politique, la référence aux droits fondamentaux et l'hospitalité (Kant) à la base du droit international de la paix et des droits de l'homme, une telle référence a montré ses limites. Depuis les années 1980, en matière de migrations, les droits de l'homme, réaffirmés par la Commission européenne des droits de l'homme (CEDH), ont peu d'effets politiques effectifs ; ils deviennent abstraits. C'est ce qu'a dénoncé Arendt lors d'une crise des réfugiés en 1938 à Évian⁴⁷. Elle écrit dans un paragraphe célèbre de ce texte qu'une société peut tout à fait décider démocratiquement de supprimer une partie de ses membres. Dans les discours ambiants, le passage de la formule de Michel Rocard « on ne peut pas se charger de toute la misère du monde », à « il n'y a pas de place pour tout le monde sur la planète » est la version contemporaine du paradoxe de Arendt, pourtant démentie par les nombreuses recherches démographiques à l'ONU, au CNRS et ailleurs. Les luttes pour les droits de l'homme doivent intégrer les critiques d'eurocentrisme sans détruire l'apport des Lumières, être ancrées dans la réalité matérielle, s'élargir pour intégrer les apports d'autres révolutions et mouvements sociaux. Il est urgent de prendre en compte les besoins concrets de liberté, d'autonomie, de démocratie, de justice et de sécurité en écoutant les récits des réfugiés, non comme de simples « témoignages » de « victimes », mais comme ceux de « non-sujets » de droit⁴⁸, avec une attention spéciale aux femmes⁴⁹, décrivant leurs conditions matérielles de vie. Si Victor Hugo ou Émile Zola étaient encore en vie, ils raconteraient les aventures inimaginables des *dreamers*, qui n'arrivent plus des campagnes d'Europe, mais des autres continents. En ce sens-là, les exilés sont des figures de proue d'un monde bouleversé dominé par le capitalisme destructif et exterministe. Ils participent à l'invention d'un nouveau paradigme théorique et politique, ainsi que d'une nouvelle sémiologie des récits.

Citons une autre forme de l'affaiblissement des droits de l'homme qui éclaire la question du paradigme. L'idéologie humanitaire provenant de la guerre s'est diffusée et mêlée au marché

⁴⁷ H. Arendt, « Le déclin de l'État-nation et la fin des droits de l'homme », dans H. Arendt, *L'impérialisme*, Paris, Point Essais, 1972, p. 239-271.

⁴⁸ Voir, entre autres, Emmanuel Mbolela, *Réfugié*, Vienne, Libertalia, 2017.

⁴⁹ Voir la critique d'une notion de Arendt, dans Nicole-Claude Mathieu, « Banalité du mal et "consentement" : des non-droits humains des femmes », N.-C. Mathieu, *L'anatomie politique 2. Usage, dérégulation et résilience des femmes*, Paris, La Dispute, 2014, p. 151-165.

de l'asile, de l'assistance et des guerres qui remuent beaucoup d'argent et d'intérêts⁵⁰. Les concepts ont migré. Bien que des travaux de juristes tentent de faire converger le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ce fait, apparaissant comme un progrès, n'est-il pas en train de vider les droits, les libertés fondamentales de leur substance ? Le glissement du *droit* vers l'*humanitaire* intéresse les mouvements sociaux et les ONG avec les morts en Méditerranée et les expulsions forcées dans l'UE. Les statistiques sur le nombre de morts remplissent les médias qui jouent sur les émotions, les peurs, mais n'augmentent pas l'accueil des pays européens. L'affaiblissement du droit est une autre *forme de l'apartheid antagonique*. Elle est ambiguë dans la mesure où elle joue sur l'émotion de la population, tout en la démobilisant. La perspective postcoloniale implique l'intégration des raisons des fuites dans l'organisation de la recherche et de l'action et pour les mouvements sociaux débordés par l'urgence humanitaire. Que se passe-t-il matériellement, concrètement dans les pays d'origine (pillages impériaux des ressources et oligarchies autoritaires) et de transit ?

Théoriquement, cela suppose une évaluation critique de l'apartheid antagonique, de la place, du rôle de l'État, de l'humanitaire, des transformations du droit, de nos catégories à la base de la politique. On constate la confusion conceptuelle entre *force* et *puissance* (décrite par Weil, Arendt), entre *humanitaire* et *droit*, entre *sécurité* et *sécuritaire*, entre *amis* et *ennemis* (Schmitt) qui empêche de penser le conflit entre « adversaires ». Après le XX^e siècle des guerres et des révolutions, des acteurs rêvent encore de « guerre civile » pour booster le changement, mais comment intègrent-ils les avertissements sur la violence imprévisible extrême ? Cela implique-t-il de reprendre Clausewitz, Hobbes, sur d'autres bases, de mettre en regard « violence et civilité »⁵¹ ? D'autres occultent la guerre civile, alors qu'elle traverse les époques, les récits, les discours et qu'elle est une des formes de la guerre. Faut-il faire la « chronique d'une disparition » ou alors développer une *stasiologie* – une étude de la guerre considérée comme *stasis* au sens de Ninon Grangé⁵² ? Jusqu'à quel point les sciences sociales et la philosophie sont-elles contaminées par le modèle guerrier où revient la

⁵⁰ Thomas Weiss, *Humanitarian Business*, New York, Polity Press, 2013.

⁵¹ L'ouvrage d'É. Balibar, *Violence et civilité*, a été pris comme base de référence lors d'un colloque du CIPh à Istanbul (exil-ciph.com).

⁵² Ninon Grangé, *Oublier la guerre civile ? Stasis, chronique d'une disparition*, Paris, Vrin/Éditions de l'EHESS, 2015.

revendication de l'*Habeas Corpus*, de guerres internes et externes, de guerres civiles qui ne disent pas leur nom ? « Nous sommes en guerre », un tel cri entendu dans une Assemblée à Lausanne mérite d'être exploré « scientifiquement » : Qu'est-ce qui cherche ainsi à être dit⁵³ ?

Répondre à ces questions implique de dépasser une vision du monde sans frontières, de parler sans recul critique de libre-circulation des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre. On ne peut plus, non plus, en rester au constat que les droits de l'homme permettent de sortir d'un pays sans pouvoir entrer dans un autre pays⁵⁴ (ce que fait un juriste avec une proposition de visa de court séjour⁵⁵). Par ailleurs, il est certes important d'inscrire la *mobilité* dans les droits de l'homme, mais, pour que la notion ne soit pas abstraite, la perspective des *rapports*⁵⁶ concrets implique de faire un pas de plus : développer une *philosophie dys-topique radicale du mouvement*⁵⁷, en tant que *rapport de pouvoir* historique, physique, matériel et politique.

Car libérer le mouvement sans remettre en cause le pouvoir économique et politique des dominants, sans lutter contre l'impunité et pour des droits effectifs, revient à placer les dominés dans une vulnérabilité structurelle alors que les rapports d'apartheid antagoniques sont dérégulés et violents. La philosophie du mouvement est ainsi la *puissance* humaine *d'agir* dans un rapport concret de luttes. Elle ne se limite ni à nier les frontières ni à parler de libre-circulation ni à inscrire le principe de mobilité dans les droits de l'homme. En clair, une vision globale de sauvegarde de la justice, des libertés publiques par les droits, ne se limite pas à une question *économique* et *humanitaire*. Dans la globalisation complexe et accélérée, c'est un problème *politique* qui suppose de comprendre que la radicalité de la *mésentente* dans les rapports sociaux de classe/genre/race (et qui constitue la *politique* chez

⁵³ Marie-Claire Caloz-Tschopp, « Apartheid en Europe : le défi de la citoyenneté/civilité dans un temps de guerre imprévisible », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 43, 2016, p. 231-254.

⁵⁴ Article 2, Protocole no. 4, 16.9.1963, Déclaration universelle des droits de l'homme.

⁵⁵ Jean-Yves Carlier, Luc Leboeuf, *Droit européen des migrations*, à paraître.

⁵⁶ Jacques Rancière explique les implications d'un tel « déplacement » épistémologique, d'une « méthode de l'égalité ». Voir *Colloque de Cerisy. Autour de Jacques Rancière*, Bourg-en-Bresse, Horlieu Éditions, 2006 ; Jacques Rancière, *La mésentente*, Paris, Éditions Galilée, 1995.

⁵⁷ Marie-Claire Caloz-Tschopp, *L'évidence de l'asile. Essai de philosophie dys-topique du mouvement*, *op. cit.*

Rancière) ne se réduit pas à l'écart des richesses, loin s'en faut⁵⁸. C'est également un problème qui exige de reprendre et d'évaluer les travaux sur le racisme moderne (C. Guillaumin) et contemporain⁵⁹, d'intégrer ce que Arendt appelle « le droit d'avoir des droits », dont s'inspire Étienne Balibar pour sa notion d'« égaliberté »⁶⁰ en refondant une démocratie insurrectionnelle. Se réapproprier la démocratie dans sa radicalité et ses limites entraîne une critique radicale de son expropriation par des populistes conservateurs et implique aussi d'articuler *responsabilités* et *impunité* en avançant dans la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme et en évaluant le modèle des tribunaux des peuples historiques (Vietnam, Berlin), ce qui est en cours.

Alors sortir de l'apartheid antagonique, en luttant pour le « desexil » de tous, c'est « donner la mort à la mort » (Fanon), c'est désirer, vouloir la vie ?

Inscrit dans les situations de violence guerrière, le rapport d'apartheid antagonique se déroule dans la dynamique *vie/mort* individuelle et de masse. Il contient le fait matériel, politique, de l'accès à la liberté de mouvement *pour chaque individu* dans les rapports globalisés de pouvoir. Cela suppose de penser ensemble politique, philosophie et droits constituants. Lutter, par exemple, contre la nouvelle norme de l'extension de l'état d'urgence dans de nombreux pays qui met en danger, soulignons-le, la liberté de mouvement

⁵⁸ Voir le rapport de 100 économistes de *World Wealth and Income Database* (WID.world) qui révèle l'envolée continue des écarts de richesse, dans les pays développés et émergents, décrivant avec force et détails un phénomène (richesse), sans en aborder les causes complexes. On se demande pourquoi un tel rapport n'est pas le fait de l'ONU, à un moment où des forces conjuguées affaiblissent l'Organisation. On peut mettre ce souci en lien avec les attaques du droit international et le repli nationaliste articulé à l'ultralibéralisme (dont témoigne, en Suisse, l'initiative de l'UDC soumise à votation en 2019, « Le droit suisse au lieu de juges étrangers »). C'est une vieille idée d'un nationalisme conservateur opposé à l'indépendance des trois pouvoirs, à l'ONU, à la CEDH, etc., aussi utilisée par le nazisme. Voir notamment Andréas Gross, « La majorité ne doit pas décider des droits fondamentaux des minorités », *Le Courrier*, 25 janvier 2018.

⁵⁹ Comment évaluer l'accent mis sur le *color-blind*, son rapport au délit de *faciès*, la circulation de notions comme l'« aporophobie » (construit à partir des mots grecs *aporos*, aporie par peur, haine, refus des pauvres) ; le mot a été introduit par la professeur d'éthique Adela Cortina dans le dictionnaire de la langue espagnole. Thèse : les réfugiés ne sont pas refusés en tant que réfugiés mais en tant que pauvres (ils ne rapportent ni argent ni bénéfices (ce qui est bien entendu tout à fait discutable). La Fondation BBVA « del espagnol urgente » l'a élu mot de l'année. Le ministère de l'Intérieur espagnol l'utilise pour caractériser les délits contre les pauvres (*El País*, 30 décembre 2017).

⁶⁰ É. Balibar, *La proposition d'égaliberté*, Paris, PUF, 2010.

des humains, exige un tel déplacement cadré par le droit. Des exemples du déplacement nous sont déjà donnés par la reconnaissance du « droit de fuite »⁶¹, le « droit d'être là »⁶², la réappropriation de la liberté de penser. On les retrouve dans la praxis « de donner la mort à la mort » qui serait en fait, « le noyau de toute véritable politique de la vie, en partant de la liberté », comme l'écrit l'historien et poète de la postcolonie Achille Mbembe⁶³. J'ajouterais : une liberté cadrée par la justice et le droit.

Pour renouveler l'approche de la démocratie, des droits de l'homme, de la place du droit dans le processus politique constituant, une philosophie contractualiste (Rousseau, Hobbes) ou favorable à un pacte (Habermas) est insuffisante. La situation exige un *processus démocratique constituant* qui articule entre eux un constructivisme juridique dépassant les catégories de l'État-nation et de la philosophie utilitariste du marché, de l'humanitaire – qui réduit les migrants à des victimes, des facteurs de production, de profit (*brain drain*) –, d'une part, et une prise en compte du conflit antagonique, avec une *reconfiguration* des mouvements sociaux et des forces politiques, d'autre part. Lutter pour l'élargissement des droits de l'homme, c'est lutter pour la généralité des droits constituants dans un espace public aux frontières. Les mouvements des luttes le montrent. On sait que les résistances à un tel changement sont énormes.

Pratiquement, ladite « crise des réfugiés » appelle à refonder les bases « civilisationnelles » de la politique générale et constituante de l'Europe sur d'autres socles qu'une défense d'anciens territoires coloniaux dans un nouveau partage impérial et une succession d'états d'urgence. Cela implique également un travail sur les ambiguïtés, un déplacement théorique et politique. « La France est réconciliée avec la mondialisation, l'économie, le succès » (le Président Macron à Davos), mais à quelles conditions les Européens peuvent-ils « prendre leur destin en main » (la Chancelière Merkel à Davos) ? Une telle aporie est parfaitement résumée par la formule : « La gente no cree en los políticos, los políticos no creen en las

⁶¹ S. Mezzadra, *Derecho de fuga. Migraciones, ciudadanía y globalización*, Madrid, Traficantes de sueños, 2005.

⁶² Jean-Michel Dolivo, Christopher Tafelmacher, « Sans-papiers et demandeurs d'asile : faire reconnaître le droit d'être là », dans M.-C. Caloz-Tschopp, P. Dasen, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, op. cit., p. 459-519.

⁶³ A. Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, op. cit., p. XIV.

instituciones, las instituciones no creen en la gente » (dessin, El Roto, *El País* 27 janvier 2018). La quadrature du cercle fige le rêve européen.

La question de changement de paradigme philosophique, épistémologique, sémiologique, politique et culturel devient de plus en plus pressante, non seulement à cause des inégalités abyssales, mais surtout à cause de la guerre accélérée par l'appropriation des ressources, des terres (en France aussi !), les ventes d'armes et... les limites de la nature sur la planète. À notre niveau, dans les relations internationales après 2001, il importe d'autant plus de refonder ce qui est appelé les « politiques de développement » en sachant que l'Europe (dont la Turquie)⁶⁴ ne se limite pas à la vieille Europe occidentale⁶⁵.

Pour sortir de la logique policière et guerrière et inventer un nouveau paradigme, il convient d'identifier où se trouve *l'intérêt général*, où se trouvent les besoins et les conflits, et reprendre nos questions, nos stratégies, nos catégories philosophiques, anthropologiques et politiques. En clair, dans nos travaux sur la migration, l'hospitalité, l'asile ou le droit d'asile, nous sommes mis au défi de replacer la politique migratoire dans un cadre philosophique post-clausewitzien, post-hobbesien, post-schmittien, de redéfinir les notions de « guerre », de « sécurité » et de « paix » dans le cadre à la fois d'une histoire brutale et d'un présent où la mécontente concernant la *liberté de mouvement* de chaque individu sur la planète soit délimitée par le droit. C'est un problème global et urgent de vie pour tous.

Genève, 20 février 2018

⁶⁴ Voir à ce propos le débat entre Ahmet Insel et Étienne Balibar, « “Extrême violence” et “citoyenneté/civilité” (Balibar). Le pari tragique de la convertibilité/inconvertibilité », *Rue Descartes*, 85-86 (2-3), 2015, p. 114-147.

⁶⁵ Jacques Rupnik, *Géopolitique de la démocratisation : l'Europe et ses voisinages*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.